

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
de Moselle

Affaire suivie par : Michel THOMAS
Téléphone : 03 87 36 08 27
Courriel : udap.moselle@culture.gouv.fr

N/Réf. : 4918D
P.J. : Note justificative

L'architecte des Bâtiments de France

à

Monsieur le Maire de Niderviller
Hôtel de ville
5 Place Charles de Gaulle,
57565 NIDERVILLER

Metz, le 24 janvier 2018

Objet : NIDERVILLER -Périmètre délimité des abords (PDA) autour de la Faïencerie de Niderviller

Monsieur le Maire,

Vous m'avez sollicité pour la création d'un périmètre de protection délimité autour la Faïencerie de Niderviller, inscrite au titre des monuments historiques.

Après étude par mon service des enjeux patrimoniaux et paysagers, je vous adresse ci-joint la dernière note justificative avec mise à jour de la proposition de périmètre délimité, conformément à l'article L.621-31 du code de l'urbanisme.

Tout d'abord, cette note consiste à expliquer les enjeux du PDA au regard du monument protégé de la commune. Puis, elle présente les éléments ajoutés et exclus du nouveau périmètre, déterminant ainsi ses limites. Enfin, cette note vous rappelle également le contexte de la démarche et la procédure à suivre pour la création d'un PDA via procédure document urbanisme.

Il est à noter que jusqu'à la date d'approbation du PDA (après enquête publique et annexion au PLU), la servitude instaurée restera les cercles de rayon de 500 mètres autour des monuments historiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de service
de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
de Moselle,
architecte des bâtiments de France

Guillaume LEFÈVRE